

L'éclairage sonergia



Révision de la Directive sur la performance énergétique des bâtiments – Que retenir ?

Sonergia vous explique tout !



sonergia

MAI 2024

Les étapes de la révision de la Directive



Zoom sur les étapes clés



Juill. 2021 La Commission européenne propose une révision de la DPEB ;

Déc. 2023 Accord de révision provisoire entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE ;

Mars 2024 Validation de l'accord par les eurodéputés ;

Av. 2024 Adoption du texte par le Conseil de l'UE, puis GO du Parlement européen ;

8 Mai 2024 Publication de la DPEB au JO de l'UE ;

28 Mai 2024 Entrée en vigueur de la DPEB révisée.





Quelles sont les prochaines étapes ?



Les Etats membres doivent maintenant transposer la Directive et établir d'ici 2026 **un plan national de rénovation des bâtiments.**

Ce plan devra se traduire par une stratégie nationale de décarbonation du parc immobilier consistant à lever les obstacles qui subsistent, comme le financement, la formation et la disponibilité de professionnels qualifiés.



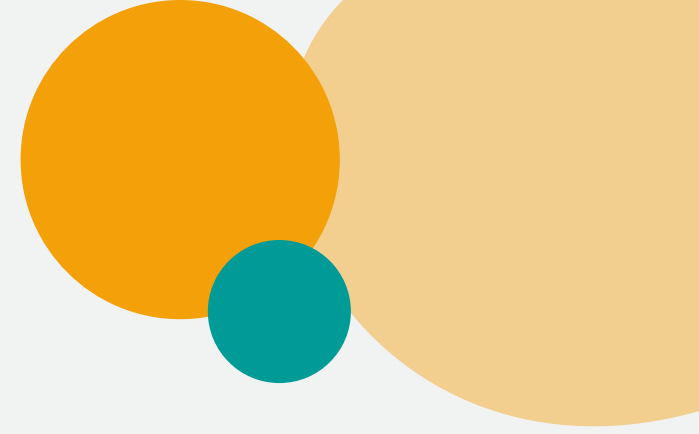
La DPEB comme fil conducteur de la décarbonation du parc immobilier de l'UE d'ici 2050 !

2 objectifs principaux sont poursuivis

- Réduire massivement les **émissions de gaz à effet de serre** ;
 - Réduire la **consommation d'énergie** d'ici 2030, pour atteindre à horizon 2050 la neutralité carbone des bâtiments.



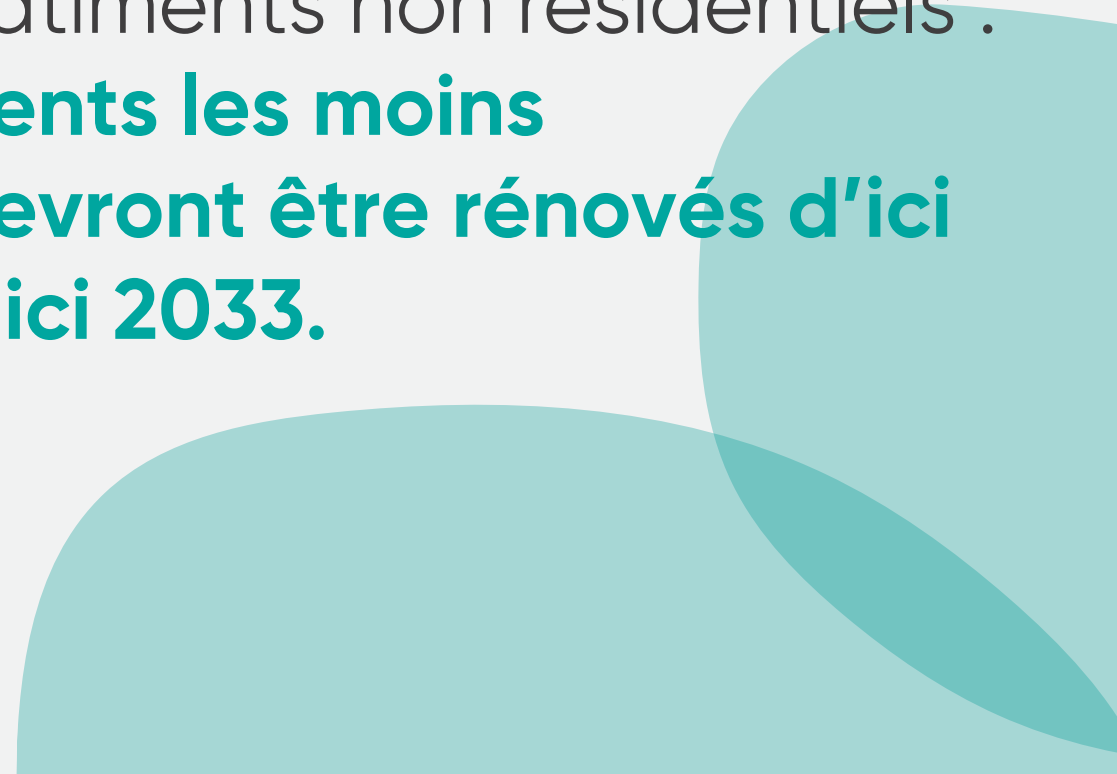
Quels sont les objectifs chiffrés fixés par la DPEB ?



Pour la consommation d'énergie primaire des bâtiments résidentiels : **baisse de 16%** d'ici 2030 et **22% d'ici 2035** par Etat membre ;

55% de ces gains devront être obtenus grâce à la rénovation des bâtiments les moins performants ;

Pour la consommation d'énergie primaire des bâtiments non résidentiels : **16% des bâtiments les moins performants** devront être rénovés d'ici 2030 et **26% d'ici 2033**.



HORIZON FIN 2024 : LE DÉVELOPPEMENT DE PASSEPORTS DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Les Etats membres devront développer des « passeports de rénovation des bâtiments » fondés sur un cadre commun.

Késako ?

L'objectif poursuivi est d'aider au mieux les propriétaires et les investisseurs à déterminer un calendrier et évaluer l'ampleur des travaux.

Le passeport de rénovation devra respecter les exigences suivantes :

- Etre **délivré par un professionnel certifié** après inspection ;
- Comprendre un **parcours de rénovation par étapes** ;
- Contenir des **informations sur les aides techniques et financières** ;
- Indiquer les **avantages attendus** : économies d'énergie, baisse des factures, réduction des émissions de gaz à effet de serre, confort, etc.

HORIZON 2030 : LE DÉPLOIEMENT D'INSTALLATIONS D'ÉNERGIE SOLAIRE

Les Etats membres devront veiller au déploiement d'installations d'énergie solaire appropriées lorsque cela est techniquement et économiquement possible :

Types de bâtiments	Surface	Échéance
Neufs publics et non résidentiels	>250 m ²	31/12/2026
Non résidentiels existants	>500 m ²	31/12/2027
Publics existants	>2 000 m ²	31/12/2027
	>750 m ²	31/12/2028
	>250 m ²	31/12/2030





HORIZON 2030 : LE DÉPLOIEMENT D'INSTALLATIONS D'ÉNERGIE SOLAIRE



Si le bâtiment fait l'objet d'une **rénovation importante** ou d'une action nécessitant un permis administratif pour des rénovations de bâtiment, des travaux sur le toit ou l'installation d'un système technique de bâtiment, les conditions relatives à la surface tombent et les échéances seront les suivantes :

Au plus tard le **31/12/2029**, sur tous les bâtiments résidentiels neufs et tous les parcs de stationnement couverts neufs qui jouxtent un bâtiment.



HORIZON 2040 : LA FIN DES CHAUDIÈRES COMBUSTIBLES FOSSILES



La DPEB prône la **décarbonation** des modes de chauffage et de climatisation.

Dès 2025, aucune subvention ne pourra être versée lors de l'installation de **chaudières à combustibles fossiles autonomes**.

- Les incitations financières cibleront l'installation de systèmes de chauffage hybrides tel que les systèmes combinés (chaudière et solaire thermique ou pompe à chaleur) ;
- Des exceptions resteront toutefois en vigueur (sites patrimoniaux ou culturels, bâtiments agricoles...)





HORIZON 2040 : LA FIN DES CHAUDIÈRES COMBUSTIBLES FOSSILES



Par ailleurs, les États membres fixeront des exigences pour garantir que, lorsque cela est techniquement et économiquement réalisable, les **bâtiments non résidentiels** ayant des systèmes de chauffage, de climatisation, de chauffage et de ventilation des locaux combinés ou de climatisation et de ventilation des locaux combinés, soient équipés de **systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments**.

- Au plus tard le **31/12/2024**, pour ceux d'une puissance nominale utile **> à 290 kW** ;
- Au plus tard le **31/12/2029**, pour ceux d'une puissance nominale utile **> à 70 kW**.



ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE À L'HORIZON 2050



En mars 2024, le Gouvernement a chargé la Commission nationale du débat public (CNDP) d'organiser la concertation sur la prochaine «programmation pluriannuelle de l'énergie» (PPE).

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : QUE CONTIENT LA PROCHAINE PPE ?

Afin d'accompagner la transition énergétique des ménages, la prochaine PPE contient un **plan pour la rénovation énergétique des bâtiments** prévoyant :

- Le renforcement du réseau de conseil France Rénov' ;
- Le développement des « accompagnateurs Rénov' »



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS : LE CARNET D'INFORMATION DU LOGEMENT

A l'image « des passeports de rénovation attendus », la France utilise le **carnet d'information du logement** (CIL).



Késako ?

- Le CIL contient le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'audit énergétique avec son parcours de travaux par étapes.
- Le CIL conserve aussi la trace des travaux de rénovation effectués.






RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : QUELS SONT LES LEVIERS FINANCIERS ?

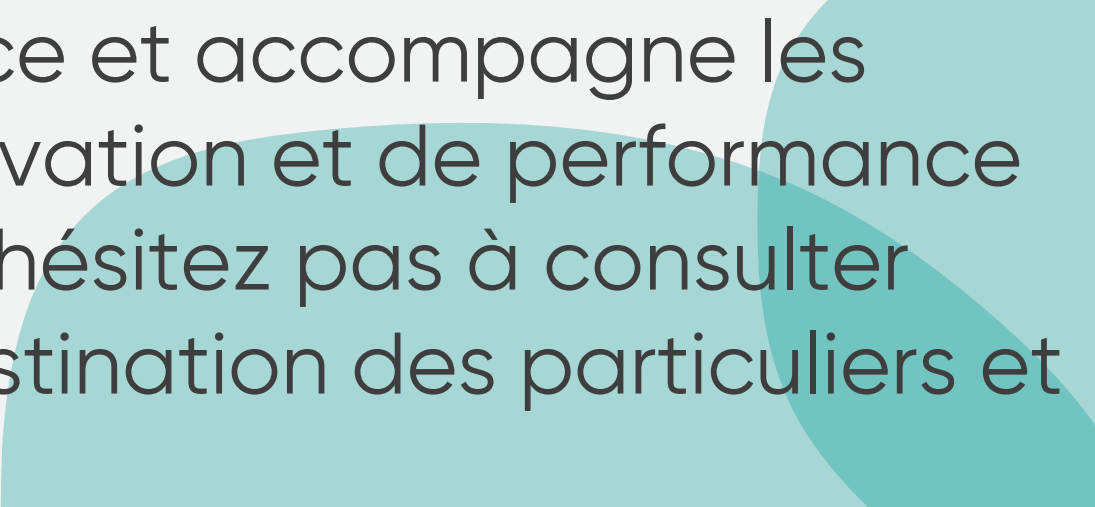


La France dispose déjà d'outils financiers pour inciter au passage à l'acte : le **dispositif MaPrimeRénov'** et le **dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE)**.

Les CEE sont accessibles sans condition de ressources et englobent un large panel de travaux. Ces aides permettent, lorsqu'elles sont bien combinées, de prendre une part substantielle du coût des travaux.



Sonerгия finance et accompagne les projets de rénovation et de performance énergétique, n'hésitez pas à consulter nos offres à destination des particuliers et professionnels





sonergia

RÉVÈLE LE MEILLEUR DE VOS ÉNERGIES

www.sonergia.fr

